

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

26 mars 2015 (2^e partie)

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 18 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 23 - présents : 23 - votants : 23

Présents : MM et Mmes : Goalec, Casu, Yvinec, Merdy, Quédec, Gallou, Marrec, Hernot, Marec Prigent, Tourbot F, Argouarch, Avetand, Bouillon, Brochain, Castrec, Coulier, Liard, Maubian, Nédélec, Péron, Séné, Tanguy, Tourbot N

Secrétaire de séance : M. MARREC André

ORDRE DU JOUR : 2^e partie

1. Approbation du conseil municipal du 20 janvier 2015
2. Répartition des subventions
3. Contrat des espaces verts
4. Contrat de dératisation et de détauipisation
5. DSP : 1 Rapport préalable
 - 2 Constitution de la Commission d'ouverture des plis
 - 3 Mission d'accompagnement du pays des Abers
6. Bilan énergétique des bâtiments communaux
7. Marché de voirie 2015
8. Accompagnement à la réalisation du dossier d'accessibilité pour handicapés pour 10 bâtiments communaux
9. Installation classée : DANISCO La Forest Landerneau
10. Impression du bulletin communal
11. Effacement des réseaux : route de Kériel et route de Camblanc
12. Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier est approuvé à l'unanimité.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2015

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée les règles d'attribution des subventions :

- Les associations sportives avec compétition bénéficient d'une base de 230 € et un complément de 25 € par jeune et 3 € par adulte.
- les associations sportives sans compétition bénéficient d'une base de 230 € et d'un complément de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte
- les associations culturelles (jeunes et anciens) bénéficient d'une base de 200 € et d'un complément de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte
- le Comité des Fêtes et le Comité de Jumelage et les Etoiles de Plouédern se verront attribuer un forfait de 1.500€
- les autres associations bénéficient d'une subvention de 200 €
- pour les associations sportives extérieures à Plouédern, il leur sera attribué une subvention de 15,50€ par jeune et de 1,55 € par adulte, avec une subvention minimale de 15 €
- pour les associations caritatives, le forfait est de 150 €
- enfin pour les subventions « anniversaire », un forfait de 150 € sera attribué, sur demande de l'association, pour les multiples de 10 uniquement

ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	TOTAL
<u>ASSOCIATIONS DE PLOUEDERN</u>			
<u>SPORTIF COMPETITION</u>			
Etoile St Eder	230	2.240,00	2.470
Amicale cyclotouriste	230	420,00	650
Tennis club	230	2.170,00	2.400
Stéréder	230	2.078,00	2.308
Club des archers	230	934,00	1.164
Club des archers (20 ans)			150
<u>SPORTIF SANS COMPETITION</u>			
SMA	230	164,30	395
Breiz Bellydance	200	32,55	233
<u>CULTUREL</u>			
Trou de mémoire	200	17,05	218
Sevenadur d'an Oll	200	145,70	346
Alizarine	200	252,65	453
<u>JEUNES & ANCIENS</u>			
Youth club	200	1.209,00	1.409
Les Petites Mains "jeunes"		434,00	434
Club des retraités	200	254,20	455
<u>AUTRES</u>			
Diatonik	200		200
Diatonik (20 ans)	150		150
Comité des fêtes	1 500		1 500
UNC/UNCAFN	230		230
Société de chasse	200		200
APEL St Eder	200		200
Les petites mains	200		200
Comité de jumelage	1 500		1 500
PS2M	200		200
Les Babychoux	200		200
Les étoiles de Plouédern (Carnaval)	1.500		1.500
Iroise Motor Club	200		200
<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>			
AAPPMA de l'Élor	80		80
Don du sang	80		80
Vie libre	80		80
Association An Elorn EHPAD	80		80
Elorn Hand Ball Dirinon		168,95	169
URL Landerneau		65,10	65
Gymnastique masculine Landerneau		31,00	31
Activité physique de l'enfant		77,50	78
Centre nautique Rostiviec Loperhet		31,00	31
Rêves de clown	80		80
Céline et Stéphane	80		80
<u>ASSOCIATIONS CARITATIVES</u>			
Secours Populaire Landerneau	150		150
Secours Catholique Landerneau	150		150
Croix Rouge Landerneau	150		150
Les restaurants du Cœur	150		150
TOTAL	9.940	10.725,00	20.819

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec cinq abstentions : Mme Merdy (pour le Comité de Jumelage et les Etoiles de Plouédern), M. Marrec (pour le club des retraités), Mme Florence Marec-Prigent (pour les Etoiles de Plouédern), Mme Argouarch (pour le Youth Club), M. Nédélec (pour les Etoiles de Plouédern)

Autorise le versement de ces subventions.

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE: COTISATION 2015

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée la demande formulée par l'Association des Maires du Finistère sollicitant une cotisation de 881,80 € pour l'année 2015, correspondant à 0,308 € par habitant (sur la base de 2.863 habitants).

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec une abstention (M. GOALEC), après avoir entendu les services pouvant être rendus par l'A.M.F. (activité de représentation et d'informations juridiques, réglementaires et de défense),

Autorise M. le Maire à verser cette cotisation.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : ANNÉE 2015

M. Bernard YVINEC, Adjoint à la Voirie, présente à l'assemblée la proposition de prix faite par le Centre d'Aide par le Travail « Les Genêts d'Or » pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2015.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Entretien de 7.720 m² de pelouse : 8 à 10 tontes par an
- Entretien de 6.200 m² de prairie
- Entretien des berges du ruisseau : 250 ml.

Le montant de la prestation 2015 sera le même que pour 2014, soit 13.883,96 € HT (16.660,75 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. YVINEC et considérant le caractère social de cette prestation, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer le contrat pour l'année 2015.

CONTRAT DÉRATISATION 2015

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée la reconduction du contrat annuel pour la dératisation de la commune et la détaupisation du terrain de foot avec la société Assistance et Protection Antiparasitaire.

M. le Maire précise que le montant HT de la prestation est identique à celui de 2014, soit 2.040 € HT. Le montant de la prestation, pour 2015, s'élève donc à 2.448,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer le contrat pour l'année 2015.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC : MAISON DE L'ENFANCE « TY LABOUSIG »

Mme Marie-Thérèse MERDY, Adjointe au Maire, informe l'assemblée de l'échéance de la D.S.P., concernant la Maison de l'Enfance « Ty Labousig », en janvier 2016.

Aujourd'hui, il faut donc se décider sur le futur mode de gestion de Ty Labousig. Une mission avait été confiée à l'Agence de Développement du Pays des Abers et Côtes de Légendes pour nous dresser un bilan sur la D.S.P. qui s'avère être positif.

La Commission « Enfance » s'est réunie le 4 mars dernier avec M. BERNICOT du Pays des Abers et propose à l'assemblée une D.S.P. avec contrat d'affermage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise la reconduction d'une D.S.P. comme mode de gestion de la crèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Valide également le choix du prestataire pour accompagner la mise en œuvre de la procédure entérinée par la commission « Enfance », à savoir L'Agence de Développement du Pays des Abers et Côtes de Légendes. Le montant de la prestation est de 5.040 € HT, soit 6.048 € TTC.

Mme Marie Thérèse MERDY précise qu'il faut aussi constituer une commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis de la D.S.P.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à scrutin de liste,

Nomme les conseillers ci-dessous :

Président : M. Bernard GOALEC, Maire

Titulaires : Mme Marie Thérèse MERDY, Mme Marie Pierre GALLOU, M. André MARREC

Suppléants : Mme Martine MAUBIAN, Mme Nathalie TOURBOT, Mme Marie Françoise SÉNÉ

Cette commission est également constituée de membres consultatifs (le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence (DDCCRF)).

BILAN ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. François TOURBOT, Conseiller municipal délégué aux Bâtiments, informe l'assemblée que de plus en plus de collectivités font appel à des cabinets d'expertise afin de diminuer leur facture d'énergie.

Dans cette logique de maîtrise des charges de fonctionnement, deux sociétés ont été consultées : E.D.F. et Energence.

La Société E.D.F. a été retenue. L'expertise concerne 14 bâtiments.

Le coût de la prestation s'élève à 4.000 € HT. Une aide ENBRIN de 1.200 € HT est prévue. Le coût pour la commune serait donc de 2.800 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise cette analyse énergétique des bâtiments.

MARCHÉ DE VOIRIE 2015

M. Bernard YVINEC, Adjoint à la Voirie, rappelle au conseil municipal que le vote du budget comprenait, dans sa partie investissement, des travaux de voirie.

La commission « Voirie », sur la base d'étude d'ING CONCEPT, a retenu les travaux de voirie suivant :

Tranche ferme :

- Route de la Croix Neuve
- Piste cyclable de Quinquis Marc
- Route de Prat Guen
- Route de Kergornec Névez

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à :

- Engager toutes les démarches utiles pour demander des subventions
- Lancer les procédures de marché et de consultations
- Signer tous les documents afférents.

ACCOMPAGNEMENT A LA RÉALISATION DU DOSSIER D'ACCESSIBILITÉ POUR HANDICAPÉS POUR 10 BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mme Michèle CASU, Adjointe au Maire, rappelle à l'assemblée l'obligation pour les collectivités du diagnostic accessibilité handicapés.

Un calendrier des travaux doit être présenté à la Préfecture avant septembre 2015.

La Société APAVE a été retenue pour cette prestation. Elle concerne 10 bâtiments communaux et son coût s'élève à 2.040 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise cette prestation.

INSTALLATION CLASSÉE : DANISCO LA FOREST LANDERNEAU

M. Bernard YVINEC, Adjoint au Maire, informe l'assemblée d'une enquête publique concernant une demande d'extension d'épandage des boues et de l'Algiflor (résidus d'algues).

La Commission « Voirie », réunie le 24 mars dernier, a étudié le dossier qui concerne 34 ha sur la commune de Plouédern et a émis un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Entérine cette décision.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX : ROUTE DE KÉRIEL ET ROUTE DE CAMBLANC

M. André MARREC, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques route de Kériel et route de Camblanc.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUEDERN, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

➤ Réseau basse tension	81.000 € HT
➤ Réseau éclairage public	46.000 € HT
➤ Réseau communications électroniques	21.000 € HT
Soit un total de	148.000 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

➤ <u>Financement du SDEF</u>	107.250 €
➤ <u>Financement de la commune :</u>	
Pour la basse tension	0 €
Pour l'éclairage public	25.000 €
Pour les télécommunications	15.750 €
<u>Soit un total de participation</u>	40.750 €

Les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF, conformément à l'article L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75 % du montant HT des travaux.

La participation de la commune s'élève à 40.750 € HT pour les réseaux d'éclairage public et de communications électroniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE, route de Kériel et route de Camblang, pour un montant de 148.000 € HT,
- Accepte le plan de financement proposé par M. Marrec,
- Autorise M. le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants.

QUESTIONS DIVERSES

A.L.S.H. (accueil de loisirs sans hébergement)

M. Bernard Goalec, Maire, informe l'assemblée de l'avancée du projet. Le choix de l'architecte a été fait en concertation avec la Commune de Trémaouézan.

Sept architectes ont répondu à la consultation. L'analyse des dossiers a été faite par Erwan Guichoux, de la Communauté des Communes.

Les critères retenus étaient les suivants :
60 % compétence technique
40 % conditions tarifaires.

Trois cabinets ont été retenus pour un entretien en mairie. C'est le Cabinet d'architectes ENO de Brest qui a été retenu.

L'entretien, la connaissance et l'appropriation du projet, la sensibilité de l'architecte au bien-être du personnel et des enfants, le retour d'expériences positives, ont confirmé le choix de l'architecte.

Une rencontre avec l'architecte aura lieu le 8 avril pour les premières propositions.

LIAISON HIPERLAN

Michèle CASU précise que la Commune de PLOUEDERN est commune pilote pour le projet de liaison Hiperlan.

Les liaisons Hiperlan sont des liaisons hertziennes qui permettent l'accès à Internet aux bâtiments sans box. Le système permettra des accès Wifi gratuits et sécurisés.

Il permettra de supprimer des abonnements Internet à la Bibliothèque et à la salle Steredenn.

IMPRESSION DU BULLETIN COMMUNAL

Mme Florence MAREC PRIGENT, Conseillère municipale déléguée à la Communication, informe l'assemblée que trois contacts ont été pris pour la mise en page et l'impression du Kelou en couleur, sous la forme d'un magazine de 12 pages. La périodicité a été fixée à deux mois.

Deux sociétés ont répondu à cette demande :

- La Société Cloître qui propose la production de 1.300 exemplaires : impression et mise en page pour un coût de 910 € et 173 € les 1.000 supplémentaires,
- La Société Copia qui ne propose que l'impression du bulletin, pour un coût de 1.716 € HT.

Le choix s'est donc porté sur la Société Cloître.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Entérine ce choix.